Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2012-096/JCH/RD

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu la décision n° 2011-197 du 1er décembre 2011
portant création de l'unité de service US 014 ;

DECIDE

Article unique :

L'intitulé de l'unité de service US 014, stipulé dans la décision 2011-197 du 1er décembre 2011 est ainsi modifié :

« Plateforme d'information et de services pour les maladies rares et les médicaments orphelins »

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Le Président-directeur général

Pr André SYROTA

Inserm
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56